



PARTIR DU BON PIED POUR RÉUSSIR SON PARTENARIAT ALLIANT UNIVERSITÉS ET MILIEUX DE PRATIQUE, RECHERCHES ET ACTIONS

Guide inspiré de l'expérience Trajetvi sur les
violences faites aux filles et aux femmes

**Anne-Marie Nolet, Marie-Marthe Cousineau,
Marie-Catherine Gagnon, Edwige Lafortune et Andréa Lagorse,
pour l'équipe de recherche Documentation du partenariat
*Trajetvi***

Référence suggérée

Nolet, A.-M., Cousineau, M.-M., Gagnon, M.-C., Lafortune, E. et Lagorse, A. pour l'équipe de recherche partenariale Documentation du partenariat *Trajetvi** (2023). *Partir du bon pied pour réussir son partenariat alliant universités et milieux de pratique, recherches et actions : guide inspiré de l'expérience Trajetvi sur les violences faites aux filles et aux femmes*, Montréal : SAS-Femmes.

*La cellule Documentation du partenariat *Trajetvi* était constituée des personnes suivantes : Mylène Bigaouette (Fédération des maisons d'hébergement pour femmes), Marisa Canuto (Université de Montréal), Marie-Marthe Cousineau (Université de Montréal), Gaëlle Fedida (Alliance MH2), Lise Gervais (Relais-femmes), Sylvie Gravel (Université de Montréal), Edwige Lafortune (Université de Montréal), Mélisande Laurendeau (Alliance MH2), Josiane Maheu (Relais-femmes), Kathy Mathieu (Table carrefour violence conjugale Québec-Métro), Anne-Marie Nolet (Université de Montréal) et Isabelle Paillé (Femmes autochtones du Québec).

Graphisme et mise en page

Sam Forget-Proulx et Mia Deraiche

Contribution financière

Cette publication a été réalisée grâce à la contribution financière du Réseau québécois en études féministes (RÉQEF) et du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH).

Éditeur

SAS-Femmes
sas-femmes.com

ISBN

978-2-9820272-2-0 (PDF)

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Le processus partenarial	2
Mettre la table	2
Convenir d'une entente partenariale et d'un plan de gouvernance	3
Mettre en place des mécanismes de prévention et de résolution de conflits	5
Sonder les membres en continu et agir en fonction des expériences	5
Organiser les rencontres de sorte à favoriser l'engagement	6
Réfléchir, développer et diffuser les produits de la recherche	6
Les rôles des membres de l'équipe	8
Le rôle de chercheure	8
Le rôle de partenaire des milieux de pratique	10
Le rôle d'experte de vécu	12
Le rôle d'étudiante	14
Le rôle d'agente de liaison	16
Le rôle de coordonnatrice	18
Illustrations à partir de cas	20
Une expérience réussie en milieu autochtone	20
La petite histoire de l'outil Entourage	24
Un partenariat efficace pour nourrir un plaidoyer soutenant le développement des MH2	28
Annexe : Modèle de plan de gouvernance	32
Références	35

INTRODUCTION

Cette boîte à outils partenariale a été développée à partir de l'expérience acquise au sein de *Trajetvi*, un partenariat de recherches et d'actions féministe intersectionnel sur les violences faites aux filles et aux femmes. Financé par le programme Partenariat du CRSH, cet immense projet, qui s'est déroulé sur plus de 10 ans et a rassemblé plus de 30 membres universitaires, communautaires et institutionnels, de même que des expertes de vécu, a été riche de retombées et d'enseignements. En effet, la recherche partenariale, bien qu'elle offre un contexte unique pour le développement de nouvelles connaissances ancrées socialement, présente également un grand niveau de complexité.

Reconnaissant d'emblée cette complexité caractérisant l'établissement de partenariats de recherches vouées à soutenir des actions, *Trajetvi* s'est doté de mécanismes de documentation de son évolution dès son démarrage. La collecte de données et les analyses se sont déployées sur toute la durée du projet. Des entrevues individuelles ont été menées à trois reprises et ont été complétées par une période d'observation de rencontres partenariales d'une durée de 14 mois et par trois temps de mesure d'analyse de réseaux. Les résultats ont été transmis aux membres de *Trajetvi* au fur et à mesure et ont été intégrés à diverses publications dont les références se trouvent à la fin de ce guide.

Cette démarche de documentation permet de mieux comprendre les dynamiques relationnelles et les enjeux entourant la démarche partenariale. Les constats qui en ressortent, qui se veulent transférables, sont maintenant appliqués à *SAS-Femmes*, nouveau collectif de recherches et d'actions pour la sécurité, l'autonomie et la santé de toutes les femmes. Ils sont partagés dans la présente trousse dans le but de favoriser le développement et la réussite du plus grand nombre possible de partenariats de recherches et d'actions. Il s'agit essentiellement de permettre que tous ceux et celles qui tenteront cette grande et belle aventure de nourrir l'action de la recherche et donner vie à la recherche dans l'action de prévention, d'intervention ou de défense des droits, profite des leçons apprises de la grande entreprise *Trajetvi* arrivée à terme.

Vous y trouverez l'essentiel pour démarrer vos partenariats du bon pied et les voir évoluer sereinement. D'abord, ce guide des bonnes pratiques dresse un aperçu du processus de développement des partenariats et des rôles que devrait y jouer chaque membre. Ensuite, des cas pratiques sont décrits afin d'illustrer concrètement ce processus et ses retombées. Finalement, un modèle de plan de gouvernance est fourni. Il ne s'agit évidemment pas d'appliquer intégralement le contenu proposé, mais de s'en inspirer pour partir avec un pas d'avance.

Bonne lecture et bon partenariat!

LE PROCESSUS PARTENARIAL

Le partenariat, tel qu'il est conçu dans ce guide, n'est pas qu'un regroupement de personnes qui collaborent dans un but commun. Il s'agit plutôt du processus, complexe, de négociations et d'actions à travers lequel des personnes développent leur interdépendance et co-construisent les savoirs scientifiques dans l'intention de soutenir l'action - de sensibilisation, prévention, intervention et défense des droits. Ce processus comporte différentes étapes, qui seront traversées avec succès lorsque certains éléments, essentiels, sont réunis.

Contrairement à la simple collaboration, le processus partenarial englobe toutes les étapes d'un projet, de sa conceptualisation à la diffusion des résultats. Tandis que certains éléments doivent idéalement être intégrés avant même le démarrage du projet, d'autres s'ajoutent au fur et à mesure de son développement, faisant de la flexibilité la condition première d'un bon partenariat.

Mettre la table

1 ● Créer des liens

- Certains liens sont parfois préexistants, comme c'est le cas lorsque les personnes ont déjà collaboré dans des projets antérieurs.
- Les relations sont parfois aussi à construire. C'est le cas lorsque les personnes ne se connaissent pas ou n'ont jamais eu l'occasion de collaborer.

L'idée, dans tous les cas, est de **féderer autour d'un thème ou d'une idée** un ensemble d'actrices* désirant s'y investir.

2 ● Déterminer les objectifs du projet

Une fois le groupe constitué, il est nécessaire de convenir d'objectifs communs. Dans les projets en partenariat, les objectifs se co-construisent à travers une série d'échanges au cours desquels les participantes mettent en lumière leurs problématiques, écoutent l'autre et précisent et ajustent au besoin leurs attentes et leurs buts.

- Pour les chercheuses, les objectifs répondront généralement à un manque de connaissances repéré dans la littérature scientifique.
- Pour les partenaires des milieux de pratique, les objectifs seront plutôt orientés vers un enjeu vécu sur le terrain.

*Trajetvi étant un projet féministe intersectionnel, on comprendra que le guide soit essentiellement écrit au féminin, témoignant de la composition de l'équipe - chercheuses et étudiantes comme intervenantes, gestionnaires des milieux de pratique et expertes de vécu - presque exclusivement féminine.

3 ● *Discuter des extrants souhaités*

À cette étape, il est également pertinent de discuter des extrants souhaités. Alors que certaines productions peuvent aller de soi en recherche (ex. articles scientifiques, conférences), d'autres sont plus originales et doivent être discutées (ex. outil d'intervention, site web, capsules vidéo), parce que le résultat visé et les publics ciblés ne sont pas que scientifique ; leur visée sociale, appliquée doit être considérée.

Si un extrant s'avère particulièrement important pour le milieu de la recherche ou pour la pratique, il est crucial de nommer le besoin dès le départ afin d'éviter les déceptions et leur impact négatif sur la pérennité des relations et des projets partenariaux.

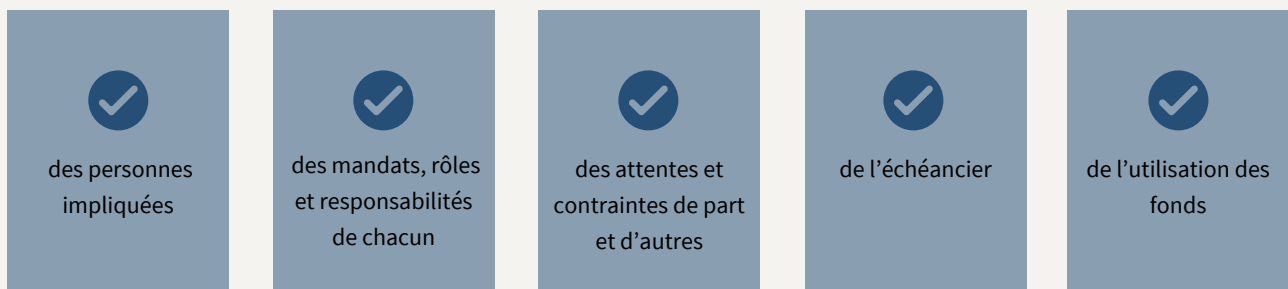
4 ● *Trouver du financement*

Le financement étant généralement essentiel à la réalisation du projet, les personnes et institutions impliquées peuvent, une fois le projet bien défini, chercher ensemble les bailleurs de fonds pertinents à partir des sources auxquelles elles ont respectivement accès.

Il est aussi possible que des partenaires soient invités à prendre part à un projet déjà financé, parfois même déjà débuté. Il faut alors s'assurer que le projet est bien compris, que les personnes sollicitées pour y participer sont pleinement à l'aise avec sa conceptualisation, et convenir de la distribution du budget obtenu. En un mot, il s'agit de s'assurer que toute personne qui s'associe au projet le fait en toute connaissance de cause, et qu'elle y adhère pleinement ou, autrement, pose clairement les limites de son engagement.

Convenir d'une entente partenariale et d'un plan de gouvernance

La négociation d'**une entente partenariale** est une étape essentielle au bon déroulement d'une recherche en partenariat. Cette étape doit être réalisée au tout début du projet. L'entente partenariale vient officialiser les éléments discutés avant le démarrage du projet et préciser les éléments de planification nécessaires à sa réalisation*. Ainsi, pour chaque étape, on devra de convenir :



* Le document de Relais-femmes (2021) intitulé *Pour un partenariat de recherche féministe réussi : éléments à prendre en compte* peut s'avérer très utile pour encadrer les discussions concernant l'entente partenariale, en particulier le tableau synthèse présenté à partir de la page 9.

La participation à la création des produits de la recherche est également discutée au moment de la création de l'entente partenariale.

Dans un partenariat de grande envergure comprenant plusieurs projets, comme *Trajetvi*, il peut être nécessaire de réaliser plus d'une entente partenariale ; jusqu'à une par projet pour tenir compte des particularités de chacun.

La négociation de l'entente partenariale est l'occasion de discuter des réalités des différents milieux d'appartenance des membres de l'équipe.

Les attentes, obligations ou contraintes susceptibles d'avoir un impact sur le projet doivent être évoquées à cette étape. Entre autres, il peut être utile de préciser d'avance les moments où une fluctuation dans l'implication est à prévoir : périodes de rendus des travaux, « saisons » des congrès et conférences ou production des demandes de financement, dans le milieu académique ; fin de l'année financière, périodes des assemblées des membres, pour les milieux de pratiques, par exemple.

C'est aussi le moment de faire connaître et prévoir les délais auxquels il est raisonnable de s'attendre à différentes étapes (ex. obtention d'un certificat éthique, disponibilité de la main d'œuvre en période de vacances).

La question de la propriété intellectuelle doit aussi être discutée à cette étape.

En plus de l'entente partenariale, il peut être pertinent de convenir d'un **plan de gouvernance**, surtout lorsque le partenariat est de grande envergure et regroupe plusieurs projets, comme dans le cas de *Trajetvi*. Il est courant de prévoir un comité formé à part égale de représentantes des chercheuses et de représentantes des milieux de pratique désignées de manière démocratique par l'ensemble des membres.

L'établissement du plan de gouvernance est l'occasion de discuter des aspects liés à la division du pouvoir et à la prise de décision. À titre d'exemple, le plan de gouvernance peut être un document dans lequel l'équipe convient du processus et des critères d'inclusion de nouveaux membres dans l'équipe ou, à l'inverse, de l'exclusion d'un membre, du processus soutenant le développement de nouveaux projets, la production d'outils de diffusion des résultats de recherche ou la tenue d'activités de mobilisation des connaissances.



Mettre en place des mécanismes de prévention et de résolution de conflits

Puisque le partenariat rassemble des personnes ayant des expertises et des cadres de référence complémentaires plutôt que convergents, des désaccords sont à prévoir. Or, les différences et les différends entre les personnes impliquées peuvent être une source de richesse, s'ils ne sont pas craints ou passés sous silence.



Une mesure importante ayant pour effet de prévenir les conflits est d'adresser les désaccords. Il est important que chaque personne impliquée puisse entendre les opinions des autres afin que chacune ait une vision complète des enjeux soulevés dans et par la réalisation du projet.

Malgré tout, des conflits peuvent survenir et il est nécessaire de prendre action pour les gérer. L'existence d'un conflit peut avoir des impacts majeurs sur le déroulement des projets, voire les compromettre. Il est donc sage d'envisager des mécanismes de résolution de conflits avant même d'être confronté à des difficultés, alors qu'on peut y réfléchir en toute quiétude.

Sonder les membres en continu et agir en fonction des expériences

Une fois le projet démarré, il est important de ne pas prendre pour acquis que tout va pour le mieux. Des difficultés peuvent être vécues au quotidien sans que les membres de l'équipe n'en soient conscientes ou le signalent ouvertement.

Plusieurs raisons peuvent expliquer qu'une personne ne partage pas ses difficultés : par exemple, elle peut être inhibée par un sentiment de ne pas être à la hauteur, un malaise à s'exprimer en public, ou par des relations de pouvoir - implicites ou explicites - qui s'exercent entre les membres.

L'objectif de sonder les membres en continu est de détecter les problèmes latents de manière à prendre action en temps opportun pour redresser la situation, et permettre au projet de continuer d'évoluer à la satisfaction de toutes et chacune.

La collecte d'information en continu permet, en somme, de s'assurer que l'entente partenariale définie au départ est respectée ou, dans le cas contraire, de se réajuster. L'agente de liaison - dont il est question plus loin - tient à cet égard un rôle clé, de la plus haute importance.

Cette démarche de sondage auprès des membres, qui peut prendre une allure plus ou moins formelle en fonction de la nature et de l'ampleur du malaise ressenti - allant d'une simple "conversation de corridor", à un événement de type "assemblée des membres", en passant par une rencontre individuelle - devrait être réalisée par une personne neutre ou, à tout le moins, non confrontante pour les personnes impliquées. 5

Organiser les rencontres ou des activités de manière à favoriser l'engagement

L'organisation de rencontres de travail va de soi dans un partenariat de recherche. Lorsque le projet atteint une certaine envergure, il est cependant nécessaire de porter une attention particulière à l'inclusion de chacune et au développement d'un esprit de corps entre toutes.



Il peut s'agir d'occasions de faire le point sur l'avancement des travaux en cours, de planifier la suite des opérations, de discuter de difficultés particulières rencontrées dans le cours du projet, ou de présenter un outil de collecte de données, des résultats préliminaires, un premier aperçu d'un outil de mobilisation des connaissances découlant des résultats de la recherche réservé aux membres de l'équipe.

Il est finalement indiqué de développer le réflexe de se tourner vers les partenaires les moins impliqués lorsque surgissent des idées pour lesquelles elles pourraient avoir un intérêt.

Réfléchir, développer et diffuser les produits de la recherche

Les produits de la recherche devraient être discutés dès la rédaction de l'entente partenariale. En effet, c'est à ce moment, voire même avant, que les personnes doivent mentionner les retombées qu'elles espèrent et qui justifient leur engagement.

Plus tard dans le projet, lorsque vient le temps de créer ces produits de la recherche, il est attendu que chacune s'implique au meilleur de sa capacité et en fonction de ses disponibilités et de ses intérêts.



Pour certaines, il s'agira de contribuer à l'analyse ou à la rédaction, en groupe ou en solitaire.

Pour d'autres, il s'agira d'effectuer une relecture, de participer à une présentation ou d'aider à la diffusion.

Un mécanisme doit être prévu pour permettre à toutes les membres d'indiquer leur désir de participer à la production.

Lors de la diffusion, il est crucial que toutes les personnes ayant participé à la création des productions soient explicitement et correctement mentionnées.

Il arrive que des démarches doivent être réalisées rapidement, comme lorsqu'il faut soumettre un produit (un résumé de conférence, un article, une communication, un rapport final...) dans un délai très rapproché. S'il est normal, dans un souci d'efficacité, que l'opération se fasse en silo - ou en petit comité - dans ces moments d'urgence, il est essentiel de consulter toutes les personnes qui souhaitaient être impliquées dans les productions sur la marche à suivre. Différentes décisions peuvent alors être prises.

La personne constate ne pas avoir le temps de s'impliquer à ce moment et se dégage de la production

La personne constate ne pas pouvoir faire plus que de relire et commenter la production ; on conviendra alors de la façon de faire état de cette participation restreinte.

La personne demande un aménagement pour pouvoir s'impliquer pleinement.

Ces différents cas de figure devraient être définis dans l'entente partenariale initiale, et être discutés avant de débiter tout nouveau projet s'inscrivant dans le cadre du partenariat. Ceci rappelle l'importance de prendre le temps de bien élaborer l'entente partenariale, laquelle devrait être signée par l'ensemble des membres du partenariat, attestant de sa connaissance des procédés devant être respectés.

En ce qui concerne les produits de la recherche, il importe de souligner le point probablement le plus important : les productions doivent absolument voir le jour. C'est souvent sur la promesse de ces productions que les personnes s'engagent et donnent du temps au sein d'un partenariat. C'est aussi pour avoir un impact que les personnes participant aux recherches acceptent de partager leurs expériences.



Dans un souci d'honorer l'apport de chacune, il est primordial de savoir organiser les équipes et les tâches d'une manière qui permet de livrer la marchandise, et ce, malgré les conflits, le roulement de personnel et les autres priorités de chacune. Les produits de la recherche doivent être pensés pour répondre aux besoins et attentes de l'ensemble des participantes.

LES RÔLES DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE

Les principes transversaux ayant été abordés, il s'agit maintenant de préciser ce que les personnes impliquées doivent faire concrètement pour qu'un partenariat fonctionne. Ces **ingrédients gagnants** sont décrits à travers six rôles : celui de chercheuse, de partenaire des milieux de pratique, d'experte de vécu, d'étudiante, d'agente de liaison et de coordonnatrice, tous essentiels à la réussite du partenariat.

Le rôle de chercheuse

En ce qui concerne le rôle de chercheuse, il y a plusieurs points communs entre la recherche partenariale et traditionnelle. Dans tous les cas, les chercheuses assurent l'encadrement scientifique des projets, réfléchissent à leur arrimage, et sont conscientes des impacts des différentes décisions méthodologiques sur les limites de la recherche. Les chercheuses en partenariat doivent cependant répondre à des attentes supplémentaires.



Les chercheuses en partenariat doivent avoir une certaine capacité à partager la prise de décision plutôt que de concevoir l'ensemble des paramètres de la recherche en solitaire ou entre chercheuses. Cet engagement à partager la prise de décision se situe au cœur du partenariat et perdure à toutes les étapes des projets.

Le partage de la prise de décision est toutefois délicat puisque certaines options peuvent être choisies isolément, de part et d'autres, en fonction de l'expertise de chacune. Les chercheuses ont donc le mandat délicat - mais nécessaire - de départager ce qui peut être décidé par elles uniquement, et ce qui doit faire l'objet d'une prise de décision collective.

- D'un côté, imposer aux autres une prise de décision pour un item qui relève de sa responsabilité propre risque de surcharger l'équipe.
- D'un autre côté, il est nécessaire de ne pas prendre seule des décisions qui ont un impact sur toutes les parties prenantes.
- À titre de repère, les chercheuses peuvent se poser la question suivante : "est-ce que cette décision est susceptible d'avoir un impact sur mes partenaires ?"

Puisque le partenariat est un processus à long terme qui nécessite un grand nombre d'interactions, certaines qualités des chercheuses sont particulièrement favorables. L'enthousiasme, la curiosité, l'ouverture, l'humilité et la capacité à admettre ses erreurs et à reconnaître les rapports de pouvoir en sont quelques-unes.

La sensibilité aux autres est aussi un élément important dans une entreprise partenariale ; la complémentarité des expertises implique que les partenaires peuvent avoir des difficultés à saisir certaines notions ou façons de faire qui diffèrent de ce à quoi elles sont habituées dans leur pratique. Les chercheuses doivent être à l'affût des inconforts et proposer des solutions lorsqu'elles en sont témoins ou saisies. Par exemple, si l'intégration de références dans le texte rend la lecture difficile pour certaines personnes (ex. méthode auteur-date), il est tout à fait possible d'adopter un autre style bibliographique (ex. méthode numérotée) pour les documents de travail.



Les attitudes et comportements de l'ensemble des membres de l'équipe contribuent à ce que les chercheuses puissent assumer leur rôle de manière positive et respectueuse des principes de la recherche partenariale.

Incidemment, il importe que l'ensemble des membres soient à l'aise de demander des éclaircissements lorsque des aspects ou enjeux méthodologiques ou scientifiques sont incompris. Des adaptations peuvent aussi être demandées lorsque nécessaire.

Dans tous les cas, les chercheuses demeurent garantes de la validité qui sera reconnue aux données produites pour soutenir l'action ou la défense des droits.

Le rôle de partenaire des milieux de pratique

Les partenaires des milieux de pratique ont le mandat de travailler auprès des populations ciblées par les recherches. Aux fins du travail de recherche en partenariat, les partenaires des milieux de pratique sont généralement représentés par une ou plusieurs membres de leur organisation.

Leur préoccupation principale est de s'assurer que la recherche corresponde aux enjeux et à la réalité observés sur le terrain.

L'implication des partenaires dans les partenariats de recherche est, par définition, différente de celles promues dans les recherches traditionnelles.

En effet, dans la recherche partenariale, les partenaires des milieux de pratique, d'un commun accord avec les chercheuses, peuvent être plus ou moins impliquées dans chacune des étapes du projet, incluant la conception du devis de recherche, la rédaction des demandes de subvention, la construction des outils de collecte de données, le recrutement de participantes, la production et relecture des analyses et la participation aux activités de transfert et de mobilisation des connaissances.



Il n'y a dans l'absolu pas d'obligation de participation à chacune de ces étapes et c'est aux membres de l'équipe, conjointement, de décider à quel moment et de quelle manière elles souhaitent s'impliquer et là où leur participation est attendue.

Certains éléments d'implication sont cependant essentiels.

D'abord, les partenaires des milieux de pratique doivent informer les membres de l'équipe en partenariat des enjeux de terrain, incluant la réalité des milieux de pratique et des populations étudiées.

Les informations partagées peuvent concerner le bien-être et la sécurité des personnes participant aux études. En effet, puisqu'elles travaillent directement avec les populations concernées, les partenaires terrain sont en mesure de signaler certaines façons de faire qui pourraient être nuisibles ou, au contraire, profitables pour les participantes à l'étude.

Lors des analyses, elles peuvent aussi partager différentes interprétations possibles des résultats, ou encore bonifier ou illustrer les interprétations déjà avancées par les chercheuses. Elles sont aussi les personnes les plus à même de proposer des pistes pour l'intégration des résultats à l'intervention. Elles peuvent enfin formuler des mises en garde quant à la récupération possible des données pouvant nuire aux populations ciblées par la recherche.

Il y a par ailleurs certaines actions que les autres membres de l'équipe de recherche en partenariat peuvent poser pour favoriser l'implication optimale des partenaires des milieux de pratique.

D'abord, il importe de prendre le temps d'expliquer les différentes étapes de la recherche, incluant les délais nécessaires afin de répondre aux exigences des milieux universitaires.



À titre d'exemple, les études réalisées en milieu universitaire nécessitent d'obtenir une approbation éthique. Cette étape est nécessaire afin de s'assurer que les personnes ciblées par la recherche soient adéquatement traitées dans le processus de recherche. Cette démarche peut s'avérer relativement longue et fastidieuse.

Un autre exemple concerne les exigences méthodologiques dont certaines peuvent paraître encombrantes lorsqu'on ne les connaît pas, par exemple la nécessité d'appuyer les propos par des citations, ou alors les conditions nécessaires pour pouvoir généraliser des résultats.

Par ailleurs, lors de la production des extraits et la préparation des activités de transfert et de mobilisation des connaissances, les chercheuses doivent solliciter les partenaires des milieux de pratique. Ceci permet de concrètement intégrer leur expertise.

Le rôle d'experte de vécu

Les expertes de vécu, lorsqu'elles peuvent et souhaitent être parties prenantes d'un partenariat de recherche, occupent une place très importante en vue de développer des connaissances et des pratiques proches de la réalité des personnes directement concernées. Leur rôle consiste à contribuer aux projets de différentes manières en faisant bénéficier l'équipe de leur point de vue unique.

Il faut bien convenir que l'inclusion à part entière des *expertes de vécu* dans les recherches - à l'exemple des *patients partenaires* dans les études en santé - est assez nouvelle. Elle tend néanmoins à devenir un incontournable.

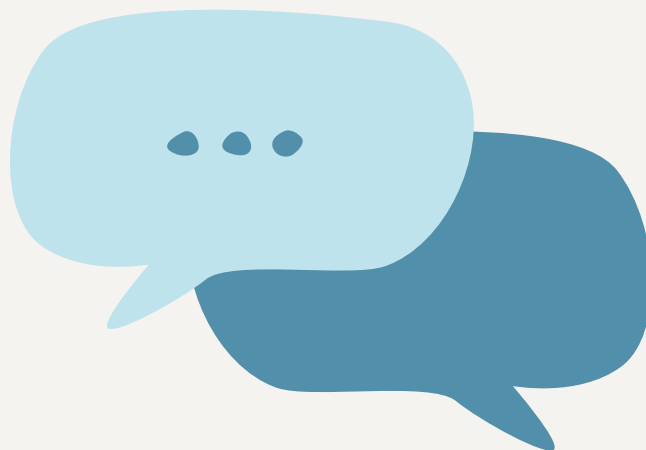
Dans le cas de *Trajtvi*, les expertes de vécu étaient toutes survivantes de violence conjugale. **L'expérience a montré que l'implication des expertes de vécu bénéficie non seulement aux projets, mais aussi aux expertes elles-mêmes.** En effet, cette implication leur permet de mieux comprendre les rouages de la recherche, d'avoir l'impression de pouvoir changer des choses en faisant entendre leur voix, d'établir des contacts avec une variété de personnes sensibles à leur vécu et de contribuer pleinement au développement de nouvelles connaissances, et aux actions de sensibilisation, prévention, intervention, défense des droits qui en découlent.

Les expertes de vécu peuvent s'impliquer de différentes manières, notamment en donnant leur avis sur les travaux de l'équipe, et ce, à différentes étapes. Il peut s'agir de se prononcer sur la conception du devis de recherche, la construction des outils de collecte de données, les analyses et leur interprétation, de même que sur les recommandations en découlant.

Tout dépendant des projets et de l'intérêt des expertes, elles peuvent mettre la main à la pâte dans toutes tâches de recherche (passation d'entrevues, analyses, rédaction, participation aux activités de diffusion et mobilisation des connaissances).

Les expertes de vécu, ordinairement peu familières avec l'activité de recherche, doivent à tout moment pouvoir s'exprimer le plus honnêtement possible sans se censurer.

L'équipe partenariale a un rôle crucial à jouer à cet égard : il s'agit de créer un espace sécuritaire afin que les expertes soient à l'aise et puissent contribuer pleinement au processus dans lequel elles se sont engagées. En outre, il faut s'assurer que leur décision est parfaitement libre et volontaire et qu'elles ont clairement été instruites des conséquences de leur engagement.



Dans un partenariat de recherches et d'actions comme *Trajtvi*, le sujet traité étant assurément sensible, et susceptible de faire vivre des vives émotions potentiellement perturbatrices aux expertes de vécu, il est essentiel de savoir les soutenir dans ces moments et pouvoir les référer à des ressources adéquates en fonction de leurs besoins.

Il est primordial de respecter le rythme et les limites des expertes de vécu, celles-ci n'étant souvent pas familières avec les processus et les méthodes de recherche. Il faut savoir écouter et prendre le temps d'expliquer, user d'un vocabulaire qui soit accessible, et tenir compte de leur disponibilité pour l'organisation des rencontres.



Considérant que la participation aux recherches constitue une tâche supplémentaire dans l'horaire des expertes de vécu, il est nécessaire de faire preuve de créativité et de flexibilité pour pouvoir les inclure dans la démarche. Par exemple, il peut être nécessaire de réaliser des rencontres à leur domicile, ou encore de payer les frais de gardiennage.










Et puisque les expertes peuvent avoir des expériences et des points de vue différents ou même divergents les unes par rapport aux autres, il est aussi nécessaire de savoir favoriser le partage et de valoriser des points de vue diversifiés.

Finalement, en incluant des expertes de vécu dans les activités d'un partenariat de recherches et d'actions, il est important de leur offrir une compensation financière équitable pour leur contribution : non seulement elles investissent du temps, mais elles sont aussi appelées à partager des moments difficiles et ce travail émotionnel doit être reconnu à sa juste valeur. Cette compensation doit être discutée et incluse dans le budget de la recherche avant même de solliciter leur participation.



Le rôle d'étudiante

Au sein d'une équipe de recherche partenariale, les étudiantes peuvent être amenées à jouer différents rôles, que ce soit en tant qu'auxiliaire, assistante, coordonnatrice ou chercheuse menant ses propres travaux de recherche au sein du partenariat. Le travail en partenariat offre de nombreuses opportunités aux étudiantes. Les activités formelles et informelles développées au sein du partenariat permettent :

-  de rencontrer d'autres étudiantes ayant des intérêts communs et de discuter de différents sujets, que ceux-ci soient liés à la recherche ou non ;
-  de bénéficier de formations théoriques et méthodologiques de pointe ;
-  de se familiariser avec les principes et particularités de la recherche en partenariat ;
-  de connaître les organismes et institutions œuvrant dans son domaine d'intérêt ;
-  de se faire connaître des organismes et institutions œuvrant dans son domaine d'intérêt ;
-  de se familiariser avec les techniques d'intervention auprès de diverses populations développées et mises œuvre par les partenaires des milieux de pratique impliqués dans le partenariat ;
-  de se former aux principes du transfert des connaissances tant scientifiques que vulgarisées à destination de publics variés ;
-  de participer aux activités de mobilisation des connaissances nourrissant des visées pratiques ou politiques ;
-  de développer diverses compétences rarement couvertes dans les formations académiques : la recherche de financement pour la recherche ou pour la diffusion ou la mobilisation des connaissances, la diffusion et la mobilisation des connaissances en elles-mêmes, l'organisation d'événements, l'animation de groupes ou la gestion de projets, pour n'en citer que quelques-unes.

Quelle que soit la nature de son rôle, dans le cadre d'un partenariat de recherche, l'étudiante n'est pas qu'une simple exécutante : elle a le droit et même le devoir d'exprimer ses besoins, ses idées ou encore ses doutes concernant le projet partenarial dans lequel elle est impliquée.

Elle ne doit pas, non plus, hésiter à solliciter l'aide des chercheuses ou des partenaires des milieux de pratique pour l'exécution de ses tâches contribuant aux réalisations du projet partenarial.

Bien que les étudiantes arrivent avec leur propre bagage de connaissances et de savoir-faire, elles sont aussi en formation. Il est très important que les membres de l'équipe, tant les chercheuses que les partenaires des milieux de pratique, fassent preuve de compréhension et prennent le temps de l'informer et de la conseiller.

De son côté, l'étudiante doit faire preuve d'une bonne organisation et d'une certaine débrouillardise afin d'aller chercher l'information nécessaire pour qu'elle puisse effectuer ses tâches, que ce soit en demandant conseil à l'équipe ou en se tournant vers d'autres sources d'informations.

Elle doit aussi pouvoir faire preuve de flexibilité dans l'accomplissement de ses tâches. Il est en effet reconnu que le travail de recherche, et plus spécialement le travail de recherche menant à des actions, comporte son lot d'imprévus.



Le rôle d'agente de liaison

La liaison est un rôle central dans une démarche de recherches et d'actions partenariale.

« À partir d'un modèle de coconstruction des connaissances, la liaison vise à faire se rencontrer les savoirs expérientiels et théoriques afin qu'émergent de nouveaux savoirs plus probants pour résoudre des problèmes sociaux complexes. » (Relais-femmes, 2013).

La réalisation de la liaison est généralement confiée à une personne, l'agente de liaison, dont le mandat principal est d'entretenir un contexte favorable à une bonne communication et circulation des informations entre les membres des milieux académiques, des milieux de pratique et les expertes de vécues.

L'agente de liaison cherchera aussi à préserver l'engagement des membres de l'équipe pour toute la durée des projets. Pour ce faire, elle s'appuie sur des connaissances formelles et informelles le plus approfondies possible des enjeux, des structures et du langage des différentes parties prenantes impliquées dans le projet.

Elle doit pouvoir entendre et décoder les points de vue de chacune.

Sa posture de spécialiste du processus de recherche en partenariat exige de l'ouverture, de l'écoute et de poser beaucoup de questions afin d'accompagner le mieux possible toute personne participant à l'entreprise partenariale.

La pratique a montré qu'il est préférable que la personne qui occupe le rôle d'agente de liaison - dans un partenariat de recherches et d'actions, comme *Trajetvi* - provienne des milieux de pratique, tout en connaissant bien le monde de la recherche. La provenance du milieu communautaire lui fournit des antennes ancrées sur le terrain lui permettant de connaître, reconnaître et comprendre les dynamiques qui s'y produisent.

La recherche partenariale en milieu universitaire peut s'avérer complexe pour les actrices y participant. Afin que les membres puissent être pleinement intégrées et bénéficier des retombées des projets, il est crucial qu'elles comprennent les objectifs du partenariat, des recherches menées, des étapes de la recherche et des attentes en ce qui a trait aux produits de la recherche et leur traduction en outils de mobilisation des connaissances.



L'agente de liaison doit pouvoir agir à titre de ressource auprès des membres qui auraient des interrogations ou des préoccupations concernant l'évolution de la démarche partenariale, et bâtir le pont entre elles et les autres membres de l'équipe, au besoin. Il est par ailleurs important que les personnes impliquées soient ouvertes à questionner les rapports de pouvoir ancrés dans la recherche traditionnelle et qu'elles s'engagent à déconstruire les processus et les habitudes de travail qui les perpétuent.

Dans un partenariat de longue durée, la participation des unes et des autres est susceptible de fluctuer dans le temps. Un désengagement peut être lié à des enjeux externes au partenariat, comme le manque de temps ou une restructuration organisationnelle. Le désengagement peut aussi, toutefois, être lié aux processus en cours. Dans ce cas, l'agente de liaison visera à dénouer la situation auprès des personnes concernées.

Puisqu'elle vise à encourager le développement de relations égalitaires et l'engagement, l'agente de liaison cherchera à valoriser les expertises de chacune. Pour ce faire, elle peut proposer une distribution des tâches qui lui semble en accord avec les disponibilités et les intérêts des actrices concernées.

Lorsque les tâches sont distribuées, elle peut aussi veiller à ce qu'elles conviennent au niveau de connaissance des personnes et des organisations et, le cas échéant, transmettre l'information concernant des besoins exprimés par les membres du partenariat à la coordonnatrice.

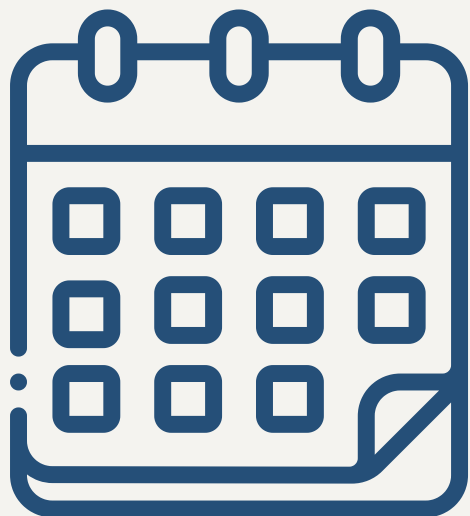
Pour favoriser le développement de liens entre les membres, elle peut proposer la tenue de rencontres, que ce soit en personne ou à distance, lorsqu'elle pense que c'est nécessaire. Elle s'assure par ailleurs de garder des liens continus et étroits, de façon formelle ou informelle, avec les différentes actrices, que ce soit par téléphone, courriel ou en présence. Elle est à l'affût des difficultés vécues par l'ensemble des membres et est à la recherche de solutions. Elle se fait parfois la porte-parole des partenaires des milieux de pratique et s'assure que celles-ci sont entendues. Afin que les coordonnatrices soient informées des enjeux vécus, l'agente de liaison doit communiquer avec elles régulièrement.

Les membres de l'équipe peuvent contribuer à faciliter l'accomplissement du mandat de l'agente de liaison de diverses manières. Il importe d'abord de lui fournir l'information dont elle a besoin pour contribuer adéquatement. Par exemple, s'il y a une incompréhension ou un désaccord en lien avec les activités de recherche, l'implication de certains membres, la production des extrants, ou tout autre élément de fonctionnement du partenariat, il est important de le mentionner. L'information pertinente inclut également les raisons qui expliquent les positions et les pratiques de chacune. Par ailleurs, lorsque l'agente de liaison transmet une information, il est important que la personne qui la reçoit fasse preuve d'ouverture.



Le rôle de coordonnatrice

Le rôle d'une coordonnatrice consiste fondamentalement à organiser le travail au sein du partenariat. Elle porte un regard global sur l'ensemble des étapes d'un projet et s'assure que l'équipe parvienne à atteindre ses objectifs en respectant l'échéancier et le budget prévus.



Les **coordonnatrices de projets** travaillent à l'atteinte des objectifs du projet. Le plus souvent, une seule coordonnatrice par projet suffit. Ses tâches sont variées et dépendent de sa disponibilité, de ses capacités et des besoins et décisions prises par les membres de l'équipe. Elle prend généralement en charge les démarches liées à l'éthique, organise et anime les réunions et participe aux analyses et à la production des extraits attendus.

Une coordonnatrice doit avoir un excellent sens de l'organisation. Elle sait fixer des objectifs qui permettent de rencontrer les échéances et elle attribue des tâches aux auxiliaires et assistantes de recherche et les encadre tout au long de leur exécution.

Lorsque les auxiliaires ont besoin de soutien, elle leur en fournit ou fait appel aux chercheuses ou aux partenaires des milieux de pratique lorsque les besoins dépassent son niveau de connaissance ou de compétence.



Une coordonnatrice doit avoir une importante capacité d'adaptation.

- D'une part, ses tâches dépendent des décisions prises par le groupe, elle doit donc être en mesure de réajuster sa planification ou de communiquer ses préoccupations à l'équipe lorsqu'elle évalue que des ajustements sont nécessaires pour assurer l'atteinte des objectifs dans les temps impartis en respectant le budget consenti. Si le projet est compromis parce que l'échéancier prévu se révèle irréaliste compte tenu des aléas rencontrés en cours de projet ou qu'un apport financier supplémentaire paraît s'imposer pour assurer la complétion des travaux prévus au projet, elle doit chercher les moyens permettant d'atteindre le fil d'arrivée.
- D'autre part, elle doit savoir s'ajuster face au changement et à l'imprévu, notamment lorsqu'un roulement s'opère chez les membres de l'équipe, ou lorsque leurs disponibilités changent. À cet effet, elle doit s'assurer de diffuser l'information auprès des membres de l'équipe impliqués dans le projet, en particulier lorsqu'une personne a dû s'absenter d'une réunion.

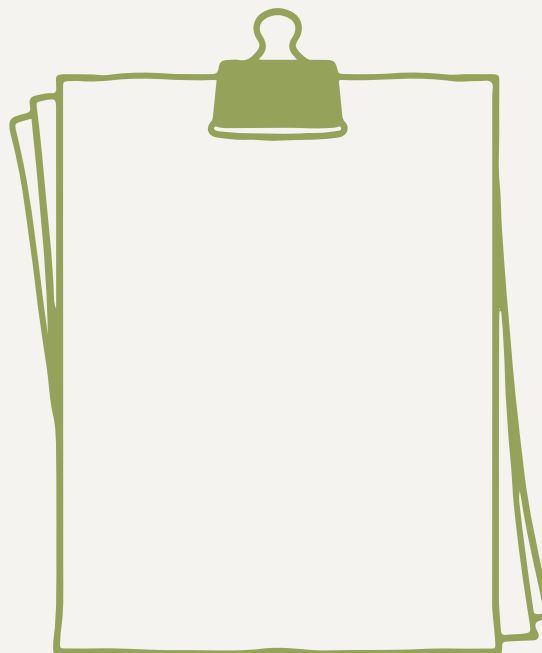
Une coordonnatrice doit aussi savoir solliciter les personnes pour leur expertise : les chercheuses pour leur expertise scientifique, les partenaires des milieux de pratique pour leur expertise terrain, et les expertes de vécu pour leur connaissance personnelle du phénomène étudié. Chaque partie devrait être en mesure de trouver sa place et de faire bénéficier le projet de son expertise.

Les partenariats de plus grande envergure nécessitent l'intégration d'une **coordonnatrice générale** dont le mandat est d'avoir un regard transversal sur tous les projets se développant simultanément.

Elle s'assure que la mise en œuvre des projets respecte le plan de gouvernance et les échéanciers convenus et les budgets prévus, que les projets s'enrichissent mutuellement et que leur déroulement simultané s'articule harmonieusement .

Elle peut également jouer un rôle d'encadrement des coordonnatrices de projets et les soutenir dans leur rôle lorsqu'une situation paraît l'exiger. Elle doit être organisée et savoir s'adapter, enseigner et accueillir les personnes qui ont besoin d'aide.

Les membres du partenariat peuvent en retour aider les coordonnatrices de différentes manières. Il importe de les mettre au courant de toute inquiétude concernant les tâches à accomplir, le déroulement des opérations et les relations entre les membres de l'équipe, afin qu'elles puissent offrir le soutien nécessaire. Dans le même ordre d'idée, il importe de lui transmettre tout retard observé ou suspecté par rapport à l'échéancier prévu afin que des aménagements puissent être proposés pour ne pas compromettre complètement la réalisation du projet.



ILLUSTRATIONS À PARTIR DE CAS

Une expérience réussie en milieu autochtone

Par Marie-Catherine Gagnon-Dufresne

Création d'un volet autochtone au sein de la cellule Trajectoires de Trajetvi

En 2019, un volet autochtone était inauguré au sein de la cellule Trajectoires de *Trajetvi*, afin de porter un regard spécifique sur les violences vécues par les femmes autochtones. Né d'un désir de représenter la complexité des violences vécues par ces femmes au Québec, la création du volet autochtone a mené au développement d'un partenariat entre *Trajetvi*, Femmes Autochtones du Québec (FAQ), l'Alliance des maisons d'hébergement de 2e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale (l'Alliance) et la maison d'hébergement Haven House dans la communauté Mi'gmaq de Listuguj en Gaspésie.

L'équipe formée pour réaliser le volet autochtone de la cellule Trajectoire incluait deux coordonnatrices allochtones affiliées à l'Université de Montréal, des agentes de recherche allochtones et autochtones, une partenaire autochtone représentant FAQ, une intervenante allochtone de l'Alliance, la directrice des services sociaux de Listuguj et deux intervenant·e·s de Haven House.

Au cours de l'été 2019, dix entrevues ont été réalisées avec neuf femmes et un homme survivant·e·s de violences originaires de Listuguj, dans le but de comprendre leurs trajectoires de violences, de recherche d'aide et de recours aux services. Les partenaires ont été impliqué·e·s à chacune des étapes du projet, de sa conception à la diffusion des résultats.

Démarrage de l'étude et développement du partenariat

Alors que la cellule *Trajectoires* regroupait initialement des femmes allochtones et autochtones au sein d'une même étude sur les violences conjugales, il a été décidé de créer un volet autochtone distinct pour plusieurs raisons.

D'une part, le volet autochtone visait à aller au-delà des violences conjugales pour reconnaître l'imbrication de différentes formes de violences dans les trajectoires de vie, de recherche d'aide et de recours aux services des femmes autochtones.

D'autre part, le volet autochtone invitait les hommes à participer à la discussion et à s'impliquer dans la lutte contre les violences faites aux femmes, dans une perspective de guérison et de responsabilité communautaire.

Le protocole de recherche a été développé en collaboration avec FAQ, assurant ainsi qu'il respecte les *lignes directrices en matière de recherche avec les femmes autochtones*.

(https://www.faq-qnw.org/wp-content/uploads/2016/11/FAQ-2012-Lignes_directrices_recherche.pdf)



Avec FAQ, les coordonnatrices ont identifié quelques communautés autochtones où la recherche pourrait être menée. Le choix s'est arrêté sur la **communauté Mi'gmaq de Listuguj**, située en Gaspésie à la frontière du Québec et du Nouveau-Brunswick. Cette communauté semblait idéale en raison de son leadership fort et engagé envers la lutte contre les violences faites aux femmes autochtones. Les chercheuses ont contacté la directrice de la maison d'hébergement Haven House, qui les a invitées à venir sur place afin de discuter de l'étude avec son équipe d'intervenant·e·s.

Les coordonnatrices, l'agente de recherche autochtone et l'intervenante de l'Alliance se sont donc déplacées pour une visite exploratoire à Listuguj, qui durera finalement deux semaines. Pendant la première semaine du séjour, les objectifs de l'étude ainsi que les outils de collecte de données ont été présentés aux intervenant·e·s de Haven House, à la directrice des services sociaux, ainsi qu'au chef de la communauté.



L'étude a initialement été reçue avec un peu de méfiance. Les intervenant·e·s exprimaient des réserves quant à l'utilisation de symboles autochtones par des allochtones lors des entrevues. Pour sa part, le chef de Listuguj souhaitait que *Trajetvi* s'engage à redonner à la communauté, en formant les intervenant·e·s locaux à la recherche qualitative, dans une visée de renforcement des capacités. Le chef voulait également s'assurer que les résultats de l'étude bénéficieraient à la communauté et aux intervenant·e·s œuvrant auprès de survivant·e·s de violences.

Pour cette raison, la durée du séjour à Listuguj a dû être prolongé pour permettre que soient modifiés les objectifs de l'étude et retravaillés les outils de collecte de données avec les partenaires de Haven House de manière à ce que le projet reflète bien leur vision et réponde à leurs besoins. Considérant le souhait du partenaire, des formations ont été développées et données par les coordonnatrices, chercheuses de *Trajetvi* en vue de permettre aux intervenant·e·s de la communauté de participer à la collecte de données.

Ces deux semaines exploratoires ont ainsi fait en sorte de débiter ce partenariat avec Haven House en s'assurant que l'étude soit mutuellement bénéfique.



Collecte et analyse de données

Quelques semaines plus tard, la collecte de données a débuté en collaboration avec deux intervenant·e·s – une femme et un homme – de Haven House. Les partenaires locaux étaient chargés de recruter les participant·e·s à l'aide de la page Facebook de Haven House. Les personnes intéressées étaient alors contactées par téléphone par les intervenant·e·s de la maison d'hébergement afin de leur expliquer les objectifs de l'étude et préciser le déroulement des entrevues. Les partenaires restaient aussi disponibles en tout temps pour répondre aux questions des membres de la communauté sur l'étude.

À la demande des partenaires, tou·te·s les participant·e·s avaient la possibilité de débiter et de clore leur entrevue avec une cérémonie de purification menée par une aînée travaillant à Haven House. Tou·te·s les participant·e·s ont également reçu une trousse incluant le matériel nécessaire pour faire des cérémonies de purification à la maison comme compensation pour leur participation aux entrevues. Dix entrevues avec neuf femmes et un homme ont ainsi pu être menées sur une période d'une semaine. Après les entrevues, les coordonnatrices de *Trajetvi* prenaient le temps de faire un retour avec les intervenant·e·s de Haven House pour s'assurer qu'ils·elles se sentaient assez outillé·e·s pour offrir au besoin un soutien aux participant·e·s après la fin de la collecte de données.



Alors que devait débiter l'analyse des données, dans laquelle devaient initialement être impliqué·e·s les partenaires de Haven House et de FAQ, la pandémie de COVID-19 a éclaté. Cette situation a obligé les partenaires à concentrer tous leurs efforts pour soutenir leur communauté. La décision a alors été prise que l'analyse de données serait majoritairement effectuée par l'une des coordonnatrices de *Trajetvi*, avec des mises à jour régulières et une validation avec les partenaires en temps opportun. À différentes étapes de la codification, la coordonnatrice de *Trajetvi* chargée des analyses a rencontré les partenaires de Listuguj afin de leur présenter les thèmes, d'en discuter et de bonifier l'analyse par leurs interprétations. Les partenaires ont ainsi pu communiquer certains éléments présents dans les données qu'ils·elles souhaitaient approfondir (par exemple, le rôle des maisons d'hébergement dans le recours d'aide, et l'insécurité économique et de logement). L'analyse des données a donc été réalisée de façon itérative par la coordonnatrice de *Trajetvi*, en recueillant les commentaires et suggestions des partenaires à différentes étapes du processus.

Diffusion des résultats

L'une des priorités de *Trajetvi*, répercutée dans le volet autochtone de la cellule Trajectoires, était de produire des résultats utiles pour les partenaires et autres groupes d'acteur·rice·s de la communauté de Listuguj. Pour ce faire, il était crucial de diffuser les résultats à différents publics et par diverses initiatives élaborées en collaboration avec le partenaire. Ceci s'est traduit premièrement par la rédaction d'un article destiné à la communauté scientifique présentant les principaux résultats issus des analyses. Un premier manuscrit a également été envoyé à différentes parties prenantes à Listuguj. Les partenaires de Haven House souhaitent utiliser ce manuscrit pour soutenir un plaidoyer visant à d'adapter les services locaux aux besoins des femmes et des hommes survivant·e·s de violences dans la communauté.

Deuxièmement, la méthodologie partenariale déployée dans le cadre de ce projet de même que les résultats de l'étude ont été présentés dans différentes conférences scientifiques.

Dans le même esprit, un symposium a eu lieu dans le cadre du Colloque pancanadien sur la violence conjugale et les violences faites aux femmes de *Trajtvi*, en octobre 2021. Cette présentation, visait à mettre en exergue comment des pratiques de recherche partenariales, inclusives et engagées conduisent à créer des connaissances utiles pour les communautés soucieuses de soutenir la lutte contre les violences faites aux femmes autochtones. Ont participé à cette présentation les deux coordonnatrices de l'étude, la partenaire de FAQ, l'intervenante de l'Alliance et un intervenant de Listuguj ayant mené les entrevues.

Plusieurs rencontres entre les membres de l'équipe de recherche, Haven House et le CAVAC de la Gaspésie-et-des-Îles-de-la-Madeleine ont aussi eu lieu afin de présenter les résultats de l'étude et discuter, notamment, de l'accès des femmes autochtones victimes de violence à l'IVAQ, l'étude ayant fait ressortir qu'il y avait là une difficulté à résoudre

La pertinence d'organiser conjointement des formations sur les services du CAVAC et sur l'IVAQ qui seraient destinées aux policier·ère·s et autres intervenant·e·s de la communauté afin de mieux accompagner les victimes de violences à Listuguj a aussi été discutée.

Enfin, comme les chercheuses du volet autochtones de la cellule Trajectoire de *Trajtvi* s'étaient engagées à retourner les résultats à différent·e·s acteur·rice·s de la communauté de Listuguj, un nouveau projet ancré dans la mobilisation des connaissances intitulé *Making the voices of Indigenous women count (Part II): Using research results to help address violence against women in the Mi'gmaq community of Listuguj* a été développé. Ce projet comprend deux volets. Le premier volet consiste à organiser des ateliers délibératifs avec les décideur·euse·s, intervenant·e·s et autres acteur·rice·s à Listuguj afin de présenter les principaux résultats de l'étude et d'identifier, de façon collaborative, des recommandations et pistes de solutions pour améliorer les services destinés aux survivant·e·s de violences dans et à l'extérieur de la communauté. Le second volet implique l'adaptation d'un outil d'intervention destiné aux intervenant·e·s des maisons d'hébergement autochtones et allochtones au Québec. L'outil sera fondé sur les résultats de l'étude et tiendra compte : des types de violences vécus par les participant·e·s, des obstacles et leviers dans leurs trajectoires de recours d'aide, ainsi que des besoins qu'ils-elles ont exprimés lors des entrevues.

Policy brief
August 2022

**Letting Indigenous women's voices be heard (Part II):
Using research results to help fight violence against women in
the Mi'gmaq community of Listuguj**

Marie-Catherine Gagnon-Dufresne, Mitchell Isaac & Sheila Swasson

SUMMARY

The Pathways Project was a study carried out by the Trajévi research centre at the University of Montréal, in partnership with Québec Native Women, the Alliance of second stage shelters for women and children victims of violence, and the Haven House women's shelter in the Mi'gmaq community of Listuguj.

This study aimed at understanding the life and help-seeking pathways of Indigenous women who have experienced violence.

In this policy brief, we present the results from our analysis of the 10 interviews that we conducted in Listuguj. We then issue recommendations based on the results to improve services offered to Indigenous survivors of violence in and outside their community.

INTRODUCTION

Indigenous organizations and their allies have fought for decades to have violence against First Nations, Métis and Inuit women and girls recognized as a priority by governments in Québec and Canada.

To support their advocacy efforts, the Pathways Project was conducted in Listuguj in 2019. Its goal was to better understand how Mi'gmaq women and men from Listuguj perceive their experiences of violence, as well as the formal and informal support received in relation to that violence.

Our hope is that our results can be useful for service providers, decision makers and others who aim at developing services that better meet the needs of Indigenous women and men who have experienced violence in Listuguj and elsewhere in Canada.

KEY MESSAGES

- 1 Almost all participants had experienced family violence as children, and all experienced domestic violence.
- 2 The type of domestic violence most commonly discussed was psychological violence.
- 3 Many participants chose not to seek support from social or judicial services because of past negative experiences.
- 4 Participants found that being supported by police officers or outreach workers to navigate the court system was helpful.
- 5 Services anchored in Mi'gmaq culture and spirituality contributed to participants' healing process.

La petite histoire d'un partenariat né de la rencontre d'un projet étudiant reflétant un besoin des milieux de pratique

Par Anne-Marie Nolet

Introduction

Quand on demande à un.e chercheur.e ou un.e étudiant.e aux cycles supérieurs pourquoi ils font ce qu'ils font, une réponse fréquente est liée au désir de changer des choses, d'avoir un impact. Ce désir, ils et elles le partagent avec les intervenantes et les militantes des milieux de pratique; leurs moyens d'atteindre ce but sont simplement différents. L'approche partenariale a cependant cela d'extraordinaire qu'elle ne considère pas les expertises différentes comme des oppositions, mais plutôt comme des complémentarités. Par le mélange des expertises (des langages, des moyens...), la démarche vise ultimement le changement social.

Dans les sections qui suivent se trouve un résumé du déroulement du projet *Entourage*, une recherche partenariale menée avec l'Alliance des maisons d'hébergement de 2e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale (l'Alliance MH2) dont le but était de développer, implanter et évaluer un outil d'intervention centré sur le réseau social des femmes victimes de violence conjugale.

Les origines du projet

Au printemps 2018, lors de l'Assemblée générale annuelle (AGA) de l'Alliance MH2, une membre a pris la parole pour partager une observation et exprimer un besoin : son expérience personnelle et professionnelle l'avaient amené à réaliser que les proches des femmes victimes de violence conjugale doivent être aidés. Selon elle, les proches manquent d'outils pour bien comprendre la violence conjugale et bien agir auprès des femmes qui en sont victimes, ce qui fait en sorte qu'ils réagissent parfois mal, même s'ils sont bien intentionnés. L'intervenante partageait aussi que trop peu de services sont actuellement offerts aux proches.

À l'issue de cette rencontre, il a été convenu que le développement de l'aide aux proches allait faire partie des prochaines priorités de l'Alliance Un comité de travail s'est ensuite formé.

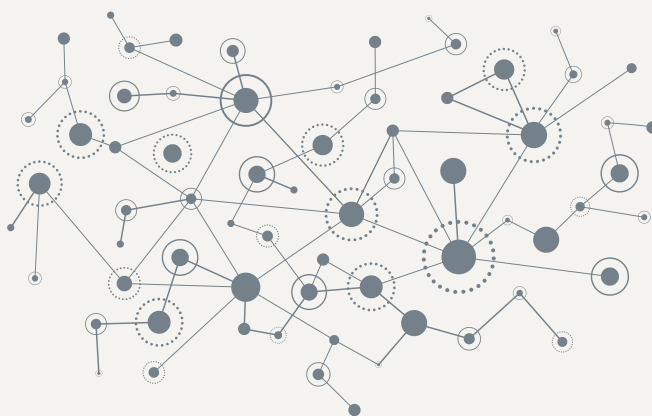


Au moment où l'Alliance MH2 prenait cette décision de développer l'aide aux proches, je venais tout juste de soutenir ma thèse de doctorat, qui portait sur le réseau social des femmes victimes de violence conjugale. Dans cette recherche, 30 femmes ont été rencontrées dans le cadre d'entrevues semi-dirigées et des observations participantes en maison d'hébergement ont eu lieu. Un des constats les plus importants ressorti de cette démarche doctorale a été que si les proches réussissent parfois à soutenir les femmes, ils participent parfois aussi, qu'ils le veulent ou non, à les contrôler, voire à les revictimiser. Sans le savoir, ce constat auquel j'étais arrivée à partir d'une démarche scientifique était le même que celui des intervenantes de l'Alliance.

Cette thèse a été réalisée dans le cadre de *Trajetvi*, partenariat de recherches et d'actions duquel l'Alliance MH2 était membre. À partir des activités de diffusion et mobilisation des connaissances promues par *Trajetvi*, l'Alliance MH2 a eu vent de mes travaux. Quelques mois après la soutenance de thèse, je recevais un courriel d'une coordonnatrice de l'Alliance, qui m'invitait à aller la rencontrer pour discuter d'un éventuel projet commun. La conjoncture n'aurait pu être meilleure, car j'avais vraiment envie que les résultats de la thèse puissent avoir des retombées pratiques. J'étais emballée !

Le processus de développement du projet et de l'outil

Suite à ce premier contact, quelques mois se sont écoulés avant qu'on ne commence à réellement travailler ensemble. Le travail a véritablement débuté en janvier 2020 avec une première réunion du comité d'encadrement. À ses débuts, le comité rassemblait trois intervenantes, deux membres de la permanence de l'Alliance MH2 et moi. Ce comité a été impliqué de manière continue tout au long du projet, son objectif principal étant de s'assurer que toutes les composantes du projet étaient fidèles à la réalité et aux enjeux du terrain.



Les premières réunions du comité d'encadrement (CE) étaient dédiées au développement du projet et à l'élaboration du budget. Il était alors question que l'Alliance MH2 paie la totalité des frais encourus. Nous avons toutefois rapidement convenu que la somme qui serait dédiée au projet pourrait permettre d'aller plus loin si une sollicitation de financement était faite. Une demande de financement Mitacs a alors été envisagée, demandée et obtenue. Ce type de financement permet, dans le cadre d'une démarche académique et moyennant une contrepartie à part égale du partenaire terrain, que soient soutenus des projets de *recherches-actions*.

C'est à ce moment que Madeline Lamboley, professeure à l'Université de Moncton, a été incluse au projet comme superviseure de postdoctorat. J'ai été gagnante sur toute la ligne : mon statut est passé de consultante à chercheure postdoctorale, j'ai eu accès aux conseils de ma superviseure, et le montant investi par l'Alliance MH2 a été doublé par Mitacs, ce qui allait nous permettre de bâtir un projet plus ambitieux s'étalant sur une plus longue période. Le financement obtenu, les travaux ont pu débuter en grand.

Le projet tel que nous l'avons conjointement conçu, chercheuses et milieux de pratique, s'articule en quatre étapes répondant à un objectif général de développer, d'implanter et d'évaluer un outil d'intervention.

La première étape du projet a consisté à réaliser un sondage auprès des intervenantes de l'Alliance MH2 de manière à décrire et analyser leurs pratiques actuelles et leurs besoins d'intervention centrée sur le réseau des femmes victimes de VC. Le but de ce sondage était de développer un outil le plus pertinent possible pour les intervenantes et les femmes. À partir des résultats de ce sondage, un article scientifique a été rédigé et bonifié en comité, des conférences ont été données et, surtout, le développement de l'outil a pu débuter.

Le développement de l'outil a été un processus long qui s'est achevé deux ans après le début du projet *Entourage*. En comité, il a été décidé que je serais la personne qui serait en charge de la rédaction. J'ai donc commencé par faire un premier jet d'un outil divisé en deux sections. La première section présente de l'information générale sur le réseau des femmes victimes de violence conjugale ainsi qu'un modèle d'intervention tiré des résultats de ma thèse. La deuxième section comprend huit fiches d'intervention reproductibles que les intervenantes peuvent utiliser en fonction des besoins des femmes. Le contenu des fiches reproductibles a été réfléchi à partir des résultats du sondage, des écrits scientifiques et du contenu des rencontres du comité d'encadrement.

Au fur et à mesure que les sections de l'outil étaient rédigées, elles étaient discutées et améliorées par le comité d'encadrement. Les documents nécessaires étaient envoyés au préalable aux membres du comité, puis étaient discutés dans des rencontres qui duraient environ deux heures. Lorsque le document avait pris une forme suffisamment détaillée pour pouvoir être partagé à plus grande échelle, des discussions étaient tenues avec des groupes d'intervenantes, permettant d'autres améliorations.

Enfin, en février 2022, l'outil a été présenté à un petit groupe d'intervenantes qui ont accepté de l'utiliser pour une phase test. Une version anglaise ayant été demandée, celle-ci a été préparée et envoyée quelques jours plus tard. La version finale de l'outil a été complétée quelques mois après la phase test.



Lors de la présentation de l'outil aux intervenantes en phase test, certaines démarches liées à l'évaluation leur ont aussi été expliquées. Brièvement, il s'agissait de parler aux femmes de l'outil et de l'utiliser avec celles qui se montraient intéressées. Chaque fois que les intervenantes utilisaient une fiche, une grille d'appréciation devait être remplie. Au total, 24 grilles d'appréciation ont été complétées. Parallèlement, les femmes étaient invitées à compléter deux questionnaires en ligne - un avant de tester l'outil, l'autre après avoir terminé son utilisation, afin de mesurer les acquis permis par l'utilisation de celui-ci.

Phase test et évaluation de l'outil

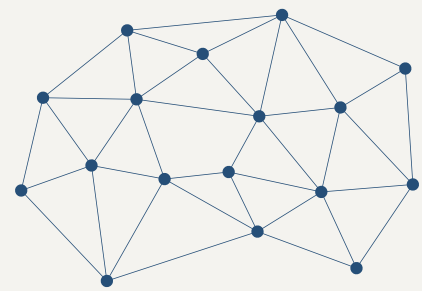
Le suivi de l'implantation de l'outil et la prise en compte des points de vue des intervenantes et des femmes ont permis de continuer d'améliorer l'outil. Par exemple, cette étape finale a permis d'identifier le besoin d'ajouter de l'espace pour répondre aux questions, ainsi que la nécessité de reformuler certaines phrases. La version finale de l'outil a été lancée dans l'ensemble des maisons membres de l'Alliance MH2 en novembre 2022. Un article portant sur l'évaluation du projet a également été soumis.

Conclusion, leçons apprises et prochaines étapes

Je ne pense pas me tromper en disant que le projet Entourage a été un projet de cœur pour l'ensemble des personnes impliquées. Nous y avons toutes mis du nôtre, malgré que le projet se soit déroulé en période pandémique. Les rencontres du comité d'encadrement étaient productives. Nous n'avons pas eu de difficultés à nous entendre et nous n'avons pas eu de conflits. Nous avons confiance les unes envers les autres, peut-être parce que certaines d'entre nous se connaissaient déjà au moment de débiter le projet, peut-être aussi parce que nous savions que l'ensemble du comité avait le projet à cœur.

Ceci dit, nous avons développé notre entente partenariale un peu tard, au moment de discuter les droits sur l'outil, soit un an après le début du projet. Tout s'est bien passé, mais avec le recul, le moment paraît un peu tardif : l'entente partenariale devrait se dessiner dès le début du projet, quitte à être précisée en cours de route, au besoin.

L'enthousiasme pour le projet a « fait des petits ». Nous avons obtenu un financement du Consortium national de recherche en santé pour développer un projet *Entourage Nouveau-Brunswick* qui vise à comprendre les spécificités du réseau des femmes Néo-Brunswickoises francophones, et à développer, avec les intervenantes de cette province, un outil adapté à leur réalité. Ce projet se révèle être une porte ouverte sur de nouvelles réalités et de nouvelles collaborations.



Plus récemment, une nouvelle initiative collaborative entre *Trajetvi* - devenu entre temps *SAS-Femmes* - et l'Alliance MH2 obtenait un financement, cette fois du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada - CRSH volet Savoir - pour un tout nouveau projet *Entourage*. Celui-ci sera spécifiquement dédié aux proches et visera à comprendre leur expérience auprès de victimes de violence conjugale et à développer un outil d'intervention voué à les soutenir dans leurs démarches de soutien auprès d'elles. Et déjà, ce nouveau projet est appelé à s'étendre en incorporant une dimension culturellement sensible, un besoin encore une fois ressorti des discussions qui se poursuivent entre chercheuses et intervenantes des MH2, notamment - mais pas seulement - dans le cadre du comité d'encadrement qui poursuit son engagement.

Il est, finalement, intéressant de réaliser que le projet Entourage n'aurait pas vu le jour n'eut été de *Trajetvi*. En effet, c'est grâce mon implication dans *Trajetvi* au moment de réaliser ma thèse et que j'ai rencontré les représentantes de l'Alliance MH2. Ma thèse et les projets qui ont suivi constituent donc des retombées notables du partenariat de recherche et d'actions *Trajetvi*.

Un partenariat efficace pour nourrir un plaidoyer soutenant le développement des MH2

Par Andréa Lagorse, avec la participation de Gaëlle Fedida

Le plaidoyer de l'Alliance MH2 et le partenariat avec Trajetvi

En 2015, L'Alliance des maisons d'hébergement de deuxième étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale (MH2) constatait que 80% des besoins de services des MH2 n'étaient pas financés. À ce moment, les 11 maisons réparties dans 7 régions administratives du Québec comptaient en moyenne 1,3 intervenante par maison pour 100 places d'hébergement accueillant, encore une fois en moyenne, 200 femmes et 230 enfants par année. Les moyens d'action des MH2 existantes étaient alors très limités. Ainsi, bien que celles-ci assuraient une mise en sécurité des femmes confrontées à la dangerosité de leur conjoint ou ex-conjoint malgré une séparation, ceci grâce à des bâtiments sécurisés et confidentiels, très peu de services psychosociaux étaient disponibles, aussi bien pour les femmes que pour leurs enfants, le cas échéant. En plus d'être largement insuffisant, le financement variait largement d'une maison et d'une région à l'autre.

À la suite de ce constat, l'Alliance MH2 décide d'engager un plaidoyer pour le financement adéquat des MH2. C'est à ce moment que l'Alliance décide de s'associer avec Trajetvi, consciente qu'un plaidoyer sera d'autant plus percutant s'il est appuyé sur des données empiriques.

De ce partenariat découle une première étude prenant la forme d'un sondage auprès des maisons d'hébergement de première étape (MH1) afin de quantifier et préciser les besoins en hébergement de deuxième étape. Les résultats permettent d'estimer qu'au moins 433 femmes par an hébergées en MH1 auraient besoin d'un hébergement en MH2. Or, seulement 277 références ont été faites l'année du sondage et seulement une centaine ont donné lieu à un hébergement. Le sondage montre que tant le sous-référencement que la plupart des refus sont dus au manque de places et à l'éloignement d'une MH2 du milieu de vie de la personne référée. De fait, 43% des 58 MH1 ayant répondu au sondage indiquent ne pas disposer d'une ressource de 2e étape dans leur région, et comme le soulignait une participante ; « Plusieurs femmes ne considèrent pas cette option (aller en MH2), car la situation de la maison est trop éloignée de leur lieu de travail ou de l'école de leurs enfants » (Cousineau, Fedida, Tanguy et Desauguste, 2016).



Cette recherche partenariale conduit à préciser l'objectif du plaidoyer devant être formulé par l'Alliance MH2, à savoir: doubler la capacité des MH2 et mieux couvrir l'ensemble du territoire québécois. De manière stratégique, le plaidoyer allait devoir interpeller aussi bien les instances administratives (principalement le MSSS bailleur de fonds pour les services en violence conjugale), que politiques (ministres de la Sécurité publique, Secrétariat à la condition féminine, notamment et député.e.s dans les différentes régions du Québec, principalement celles non encore desservies par une MH2).

Les données recueillies allaient aussi pouvoir alimenter la contribution de l'Alliance et de ses maisons membres à différents forums, congrès, colloques et consultations publiques, de même qu'être portées à l'attention du grand public, comprenant les femmes victimes de violence conjugale susceptibles de bénéficier d'un hébergement en MH2 et leurs proches.

Ainsi, une fois le sondage initial réalisé, en 2018, une deuxième étude s'adressant cette fois aux femmes accueillies dans les MH2 est élaborée, encore une fois en partenariat entre l'Alliance MH2 et Trajetvi. Celle-ci vise à recueillir la perception qu'ont les femmes des services reçus en MH2, documenter l'impact des services offerts sur leur trajectoire, et plus spécialement sur le processus de dévictimisation; d'établir si les services post-séparation offerts en MH2 répondent adéquatement aux besoins et attentes des femmes hébergées, dans le but d'étayer le plaidoyer de l'Alliance en faveur d'un plus grand réseau de MH2 (Tanguy, Cousineau et Fedida, 2018).

Trois collectes de données alimentent cette deuxième étude, soit : des groupes de discussion menés auprès d'intervenantes en MH2 pour connaître leur point de vue sur leur pratique et obtenir un premier aperçu des services offerts; un questionnaire diffusé dans chacune des maisons existantes afin d'obtenir plus de données concernant l'organisation et la prestation des services et les défis propres à chaque maison; des entrevues semi-dirigées auprès de 29 femmes victimes de violence conjugale ayant été accueillies en MH2 concernant l'expérience vécue en MH2, les services reçus et ceux à développer, selon elles.



Finalement, il en est principalement ressorti que les MH2 constituent une bonne continuité des démarches entreprises en MH1 pour bien des femmes victimes de violence conjugale qui entreprennent de mettre fin à la relation violente. Elles trouvent en MH2 un endroit sécuritaire où véritablement entreprendre, dans un endroit sécuritaire, un processus de dévictimisation en vue de se sortir durablement de la violence. Les femmes disent apprécier grandement l'approche féministe des MH2 qui vise l'autonomisation des femmes, tout en respectant leur rythme et leurs limites. Elles expliquent que leur séjour en MH2 leur a en premier lieu permis de retrouver leur identité de femmes et de cesser de ressentir de la culpabilité vis-à-vis de leur vécu de victimisation. Elles estiment éprouver une meilleure confiance et estime d'elles-mêmes et se sentent mieux outillées pour faire face à la violence et, pour les mères, remplir correctement leur rôle parental.

Pourquoi faire de la recherche en partenariat ? Le rôle de Trajetvi

Pour l'Alliance MH2, il était impératif de produire des résultats avec un groupe de recherche universitaire pour valider le bien-fondé et l'adéquation de l'action de sensibilisation, d'intervention et de défense des droits qu'elle et ses maisons membres mènent en violence conjugale, et aussi pouvoir l'améliorer. Il importait aussi que le groupe de recherche adopte une posture féministe, respectueuse tant des femmes victimes de violence conjugale que des intervenantes oeuvrant auprès d'elles, notamment en suivant le rythme des premières et en impliquant les secondes non seulement au moment de la collecte des données, mais aussi dans la construction du devis de recherche et dans la mobilisation des connaissances.

L'articulation entre le milieu de la recherche et le milieu de la pratique permet de fonder ses actions et le plaider en faveur de celles-ci avec des arguments quantifiés et validés par un sceau universitaire, rendant le plaider plus crédible aux yeux des politiques et des bailleurs de fonds.

Les résultats du plaider basé sur les résultats de l'étude

À la suite de cette démarche de partenariat université-communauté, de nouveaux services ont été déployés au Québec en hébergement post-séparation. Le plan d'action en violence conjugale de 2018 inclut deux nouvelles mesures : la mesure 18 obligeant le ministère de la Santé et des Services sociaux à financer les services offerts en violence conjugale en 2e étape, et la mesure 19 obligeant la Société d'habitation du Québec à fournir des unités de logement pour développer des nouvelles MH2. De plus, la spécificité de la violence conjugale post-séparation ayant été reconnue, l'Alliance MH2 a été invitée à siéger au Comité d'examen des décès liés à la violence conjugale mené par le Bureau du Coroner, au Comité gouvernemental transpartisan sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale donnant lieu au rapport *Rebâtir la confiance*, et a pu contribuer au rapport de la Commission spéciale dite « Commission Laurent » sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse de même qu'à la formation en violence conjugale des intervenants de la DPJ.



Et surtout, au moment où prend forme le partenariat entre Trajetvi et l'Alliance MH2, celle-ci compte 11 maisons membres réparties dans 7 régions administratives. Au moment de produire ce guide, L'Alliance compte 38 maisons membres réparties dans 15 régions administratives du Québec qui offrent un panier de services harmonisé. C'est tout dire.

Enjeux et recommandation

Au-delà des résultats qui viennent d'être mentionnés, le partenariat de l'Alliance des MH2 avec Trajetvi dans sa démarche visant à produire des données valides pour soutenir son plaider en faveur d'un élargissement et d'un renforcement du réseau des MH2 s'il s'est globalement bien déroulé, conduit néanmoins à souligner certains enjeux de la recherche en partenariat associant les milieux de pratiques aux chercheurs universitaires.

Le partenariat n'est en effet pas toujours un long fleuve tranquille. Il faut s'assurer de bien définir, ensemble, les objectifs de la recherche, les modalités de sa réalisation, et prévoir d'entrée de jeu les extrants attendus. En d'autres mots, il faut établir un cadre de gouvernance établissant clairement la façon de fonctionner de l'équipe.

Intégrer une chercheuse dans le milieu de pratique peut en outre constituer un avantage en lui permettant d'être directement impliquée sur le terrain et sensibilisée aux réalités de celui-ci.

En somme, le partenariat devrait se traduire par une éducation mutuelle entre une rigueur méthodologique apportée par les chercheuses et une action politique menée par les milieux de pratique. La clé du succès d'une telle entreprise réside nécessairement, en grande partie, sur la confiance et le respect mutuel de l'autre, de sa réalité, de ses attentes et de ses limites.

MODÈLE DE PLAN DE GOUVERNANCE

Plan de gouvernance de (nom de l'équipe)

1. Composition de l'équipe

- *Chercheur.e.s universitaires :*

(Ajouter une courte description du rôle)

- *Partenaires des milieux de pratique*

(Ajouter une courte description du rôle)

- *Experts de vécu*

(Ajouter une courte description du rôle)

- *Étudiant.e.s*

(Ajouter une courte description du rôle)

- *Agent.e de liaison*

(Ajouter une courte description du rôle)

- *Coordonnateur.trice*

(Ajouter une courte description du rôle)

2. Engagements

Les membres de (nom du partenariat) s'engagent à :

(Préciser l'implication nécessaire. Voici quelques exemples.)

- se réunir (fréquence des rencontres) afin de se prononcer sur la programmation annuelle, donner des avis sur des thèmes prioritaires visant à inspirer les activités et discuter de l'état du partenariat et des besoins en vue de l'améliorer ;
- adhérer à un cadre d'analyse ou à des valeurs féministes, dans le but que les recherches contribuent à la lutte contre les violences envers les femmes et les filles ;
- effectuer de la recherche partenariale qui privilégie le jumelage des expertises entre les milieux universitaires et les milieux de pratiques ;
- participer à une démarche de production de savoirs sur (sujet) et le développement de pratiques d'intervention efficaces et émancipatrices, en réalisant des recherches appliquées décroisées ;
- diffuser les connaissances produites au milieu scientifique, au milieu de pratique ainsi qu'au grand public, par le biais d'articles scientifiques et de documents de vulgarisation, ou par des activités de mobilisation des connaissances innovantes.

3. Utilisation du financement

(Préciser qui peut bénéficier d'un financement et comment en faire la demande.)

4. Demande d'adhésion

Une demande d'adhésion doit être adressée au, et entérinée par le Comité de coordination de (nom du partenariat).

5. Comité d'encadrement (ou coordination)

Le comité d'encadrement est composé de :

- 3 personnes des milieux de la recherche
- 3 personnes des milieux de pratique

Le mandat et les responsabilités du comité de coordination sont de :

- adopter la programmation annuelle pour les activités et les thèmes prioritaires ;
- organiser les rencontres annuelles des membres de (nom du partenariat) ;
- veiller au bon fonctionnement du partenariat ;
- encourager l'implication des membres ;
- recevoir et évaluer les demandes et projets des membres ;
- constituer des comités ad hoc pour des projets spécifiques ou pour les concours de bourses ;
- adopter les prévisions budgétaires ;
- s'engager à prendre les décisions avec transparence ;
- se réunir 4 fois par année (et au besoin).

6. Comité des étudiant.e.s

RÉFÉRENCES

Boutin, G., & Le Cren, F. (2004). *Le partenariat: entre utopie et réalité*. Montréal : Éditions nouvelles.

Clément, M., Ouellet, F., Coulombe, L., Côté, C., & Bélanger, L. (1995). Le partenariat de recherche. *Éléments de définition et ancrage dans quelques études de cas*. *Service social*, 44(2), 147-164.

Gervais L. (2001). *La recherche en partenariat : maintenir l'utopie et relever le défi de la réalité*. Montréal: Relais-femmes.

Gervais, M. J., Chagnon, F., & Houlfort, N. (2016). Proposition d'un cadre conceptuel illustrant trois dimensions des relations entre chercheurs et partenaires de la pratique. *Nouvelles pratiques sociales*, 28(2), 280-294.

Lacharité, B., Lampron, E.-M., Raby, J., Maheu, J. et Guberman, N. (2021). *Pour un partenariat de recherche féministe réussi : éléments à prendre en compte*, Montréal : Relais-femmes.

Lévesque, C. (2012). La coproduction des connaissances en sciences sociales. Dans M. Fahmy (Ed.), *L'état du Québec 2012* (pp. 290-296). Montréal : Les éditions du Boréal.

Lévesque, C. (2014). *Mobilisation, transfert et co-construction des connaissances : pistes, perspectives stratégiques et initiatives*. Formation intensive. INRS.

Nolet, A.M., Lafortune, E. et Tanguy, A. (2022). L'exercice des rôles au sein d'un partenariat de recherche, dans C. Boulebsol, M.-M. Cousineau, C. Deraiche, M. Fernet, C. Flynn, S. Genest, E. Jimenez et J. Maheu (dir.), *Pratiques et recherches féministes en matière de violence conjugale : co-construction des connaissances et expertises*. Québec : Presses de l'Université du Québec, pages 41-64.

Nolet, A.M., Cousineau, M.M., Maheu, J. et Gervais, L. (2017). L'interdépendance dans la recherche partenariale, *Nouvelles pratiques sociales*, 29 (1), 271-287.

Lafortune, E. et Nolet, A.M. (2017). Documenter un partenariat de recherche par l'analyse de réseaux, *Actes de colloque : Colloque étudiant sur la recherche partenariale*, 25 novembre 2016.

Nolet, A.M. (2015). La documentation d'un partenariat de recherche par l'analyse de réseaux, *Actes de colloque : VIIe colloque étudiant du CRI-VIFF*, 14 novembre 2014, pp. 1-8.

Relais-femmes (2013). [site Web]. Consulté le 1er février 2023, www.relais-femmes.qc.ca

Ross, L. F., Loup, A., Nelson, R. M., Botkin, J. R., Kost, R., Smith Jr, G. R., & Gehlert, S. (2010). The challenges of collaboration for academic and community partners in a research partnership: Points to consider. *Journal of Empirical Research on Human Research Ethics*, 5(1), 19-31.

Soulière, M., & Fontan, J. M. (2018). Les recherches conjointes: un fait socio-anthropologique contemporain. *Recherches sociographiques*, 59(1-2), 15-24.